

*Date de dépôt : 31 mai 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Suite que le DIP compte donner à son rapport incomplet sur la motion 2104 qui demandait une révision de l'application genevoise de l'ordonnance fédérale sur les certificats de maturité (ORM) ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En date du 12 mars 2015, le Grand Conseil avait refusé de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat sur la motion 2104. C'était un rapport intéressant et détaillé mais incomplet parce qu'il y manquait l'analyse d'une des demandes essentielles de la motion : les options liées.*

*L'application cantonale de l'ORM n'interdit pas de mettre en œuvre le principe des options liées (si on choisit telle ou telle option spécifique, il faut alors choisir telle discipline en raison d'une cohérence interne).*

*Je souhaite que le département apporte clairement aux motionnaires son analyse sur ce point, qui manquait au M 2104-C du 28 janvier 2015.*

*Ma question est donc la suivante :*

***Quelle suite le DIP compte-t-il donner pour compléter son rapport au sujet de la M 2104 ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les premiers éléments de réponse donnés à la motion 2104 par le rapport M 2104-C constituaient le projet global d'une réforme onéreuse qui n'a pour l'instant pas pu être concrétisée compte tenu des conditions budgétaires. Dernièrement, les travaux ont repris afin d'examiner dans quelle mesure il était possible de répondre aux objectifs de ladite motion dans le cadre d'un projet un peu moins onéreux.

Entre-temps est venu s'ajouter un nouvel enjeu, en discussion au niveau fédéral, celui de l'introduction de l'informatique dans la filière gymnasiale. En effet, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) vient de clore une procédure d'audition des cantons en lien avec cette introduction qui pourrait impliquer d'adapter la grille horaire du collège.

En raison de ces différents éléments, un nouveau modèle évolué de l'application genevoise de l'ORM sera travaillé durant l'année scolaire prochaine et devrait pouvoir être communiqué d'ici au printemps 2018.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP